



N° 22

VITRAC-INFO-CONSEIL

SOMMAIRE

1	Conseil Municipal du 2 juin 2017	1
2	Conseil Municipal du 30 juin 2017	2
3	Conseil Municipal du 18 juillet 2017	3

1 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2017

Suite à la consultation lancée pour retenir un maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement au village de « Gouzet », 3 prestataires ont répondu. Après analyse des offres reçues, le Conseil Municipal a entériné la proposition de la commission d'appel d'offres et a retenu la société GEOVAL pour un montant 16 458.75 € HT.

Le Conseil Municipal a également décidé d'acquérir la parcelle nécessaire à la réalisation de la station d'épuration soit 3 140 m² au prix forfaitaire de 480 €.

Ensuite, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un lot de 15 tables neuves pour la salle polyvalente à la société ALTRAD MEFRAN pour un montant de 1 440.36 € TTC.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) intégrant la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole et actant la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie.

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a approuvé les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées concernant le transfert de la compétence voirie.

Enfin, afin de prendre en compte les avancements de grade du personnel communal, le Conseil Municipal a décidé de créer les postes correspondants à ces avancements.

Un audit énergétique avait été demandé au SIEG concernant l'éclairage public. Suite au rapport du SIEG, deux procédés peuvent être envisagés soit une coupure totale de l'éclairage public de 5 heures minimum soit un abaissement de 60 % de la luminosité durant 10 heures par nuit. Le Conseil Municipal a décidé de prendre un temps de réflexion, de reprendre contact avec le SIEG et d'interroger les autres communes ayant mis en place des procédés similaires avant de prendre une décision.

Suite à une demande de la directrice de l'école, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les heures de présence d'une ATSEM dans la classe des GS/CP. Compte tenu des effectifs de cette classe, une ATSEM sera mise à disposition les vendredis matins pour la prochaine année scolaire.

En questions diverses, ont été évoquées :

- Le remplacement des batteries de l'auto laveuse de la salle polyvalente
- La désignation de Fabien ROUGIER et de Christophe BRUN comme référents agriculture du réseau foncier agricole Combrailles Artense
- La régulation et les problèmes de bruit de la chaudière du Bâtiment Mairie-Ecole
- La nécessité de faire réaliser une étude pour les travaux d'accessibilité de l'église

2 CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Lors de la réunion du 30 juin, le Conseil Municipal a désigné les délégués sénatoriaux suivants :

Délégué titulaire : Mr Jean-Pierre LANNAREIX

Délégués suppléants : Mr Dominique JOUBERTON

Mme Catherine CELLIER

Mr Fabien ROUGIER

Ensuite, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant N° 1 à la délégation de service public d'assainissement. Le reversement par la SEMERAP de la part collectée pour le compte de la collectivité ne se fait plus sur les montants encaissés et se fait depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les montants facturés.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a donné son accord pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité et a autorisé le Maire à signer la convention de dématérialisation avec la Sous-Préfecture.

Le Conseil Municipal a, également, approuvé le projet de modification statutaire N° 1 de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge concernant l'aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière, le Conseil Municipal a donné son accord pour faire effectuer au bureau d'études GEOCONCEPTION une opération de topographie et une mission d'étude pour un montant de 3 708 € TTC.

Enfin, le Conseil Municipal a accepté de verser une subvention de 200 € à la nouvelle association « Téléthon Pays de Vitrac » afin de donner à l'association les moyens de débiter l'activité et de faire face aux premières dépenses de fonctionnement.

3 CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018 en décidant d'appliquer une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente ce qui porte les tarifs à 2.96 € pour les enfants et à 4.70 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal a accepté de renouveler la convention d'adhésion au service retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour un montant forfaitaire annuel de 50 € et a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion.

Suite au changement de comptable, il a été décidé de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et de verser l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100 % par an.

Le Conseil Municipal a approuvé une décision modificative budgétaire consistant en un virement de crédits d'un montant de 4000 € du compte de travaux au compte des frais d'études afin de prendre en compte l'opération de topographie et la mission d'étude relatives aux travaux d'accessibilité confiées au cabinet GEOCONCEPTION.

En question diverse, a été évoquée la préparation des programmes de travaux pour 2018 concernant la voirie et la mise aux normes du circuit électrique de l'église. Les dossiers de demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés avant la fin de l'année 2017.